



représentés par le.

**COPIL**

Comité de pilotage  
pour la mise en œuvre  
des déchèteries régionales

## RDJ

Réseau des déchèteries régionales du Jura

Etude d'avant-projet – Rapport du COPIL

11 septembre 2013 – Présentation au SIDP  
E. Pineau – président du COPIL




1



---

### Contenu

1. Bases, organisation et objectifs de l'étude
  1. Genèse du dossier
  2. Décisions du Gouvernement
  3. Organisation de l'étude pour la mise en place du réseau
  4. Déchets concernés
  5. Objectifs de l'étude
2. Concept du RDJ
3. Réponses des communes à la demande de préavis
4. Estimation des coûts
5. Effet sur les comptes (et sur les taxes)
6. Délégation de compétences
7. Gouvernance
8. Conclusions
9. Calendrier de mise en œuvre
10. Discussion




---

## 1 Bases, organisation et objectifs de l'étude

### 1.1 Genèse du dossier

Postulat S. Maître 2006	Groupe de travail cantonal «Gestion des déchets et développement durable» rapport final 2009 (synthèse de la conclusion)
<b>Possibilité de promouvoir à l'échelle du Canton le modèle de gestion des déchets de Vicques ?</b>	<p><b>Oui, mais le modèle doit être redimensionné et adapté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Types de déchets à revoir</li> <li>Maintenir et adapter certaines autres formes de collectes sélectives (en particulier les écopoints)</li> <li>Les régimes des taxes communales doivent être harmonisés.</li> <li>Appliquer les pratiques des marchés publics et du développement durable.</li> </ul>
<b>Mettre en place une collecte des déchets à l'échelle du district afin d'obtenir des coûts de récupération plus intéressants ?</b>	<p><b>Oui, sous conditions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en réseau des filières sur le territoire cantonal au moins.</li> <li>La gestion durable de ces filières est à réaliser par des entités en mains publiques.</li> <li>[...]</li> </ul>

RDJ – réseau des déchèteries régionales du Jura – présentation à l'AJC le 28 août 2013 3

---

## 1 Bases, organisation et objectifs de l'étude

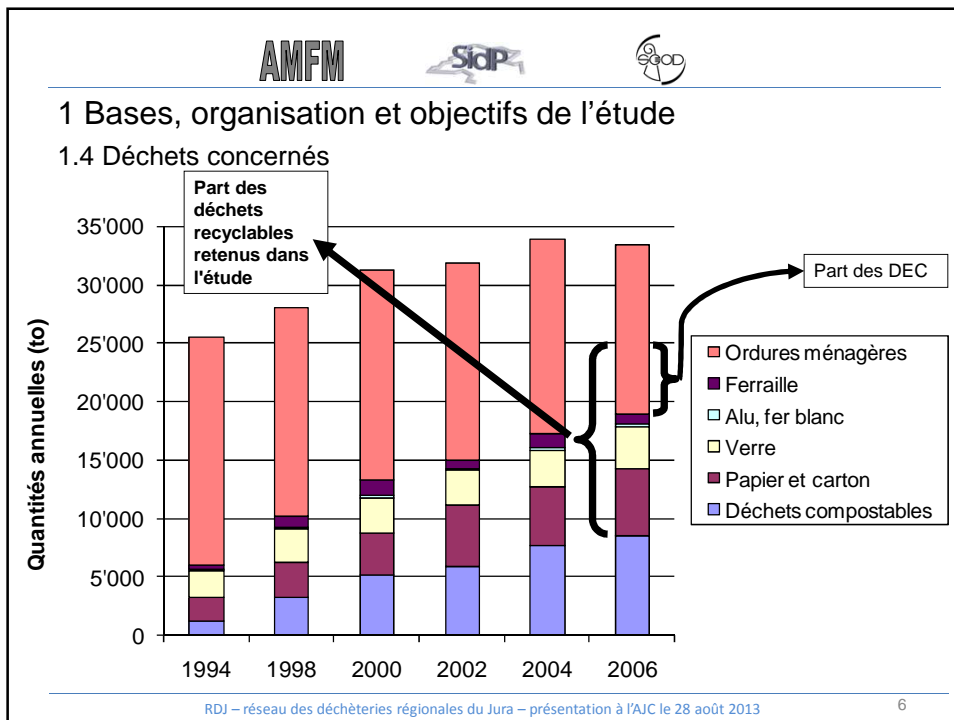
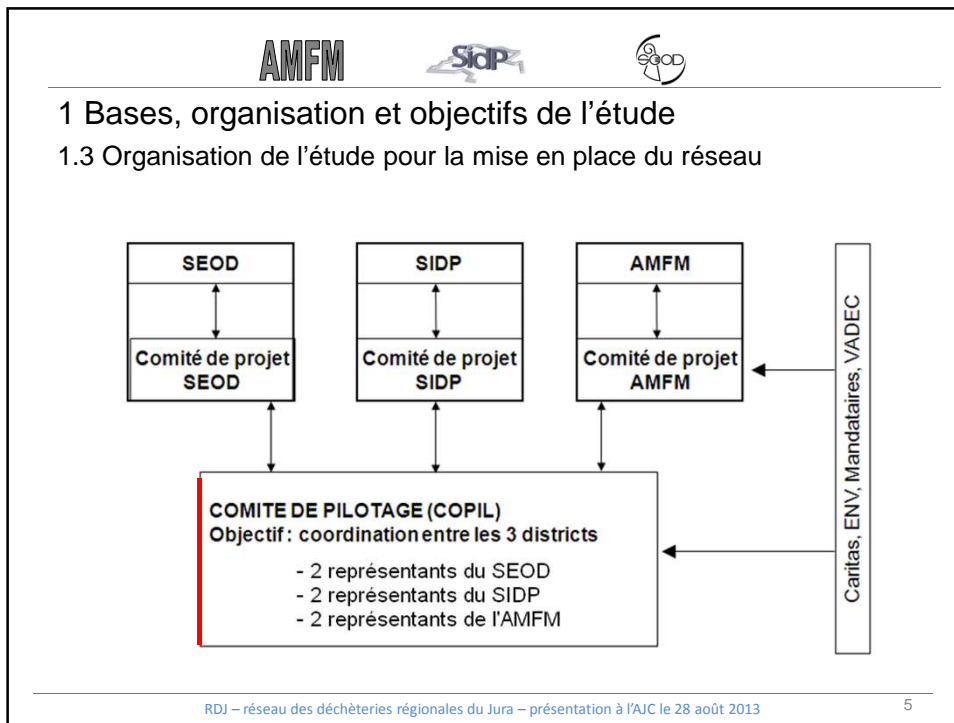
### 1.2 Décisions du Gouvernement

séance N° 28, du 1<sup>er</sup> septembre 2009

1. Principe de la mise en place d'une à deux déchèteries régionales par district gérant la valorisation d'environ 15 catégories principales de déchets recyclables
2. Uniformiser les règlements communaux des déchets
3. Confier la mise en œuvre des déchèteries régionales aux collectivités publiques actives dans ce domaine (SEOD, SIDP, AMFM)
4. Inscire le nouveau concept dans le PGD

(5) Préciser le coût de réalisation du concept d'un EcoMobile

RDJ – réseau des déchèteries régionales du Jura – présentation à l'AJC le 28 août 2013 4





## 1 Bases, organisation et objectifs de l'étude

### 1.5 Objectifs de l'étude

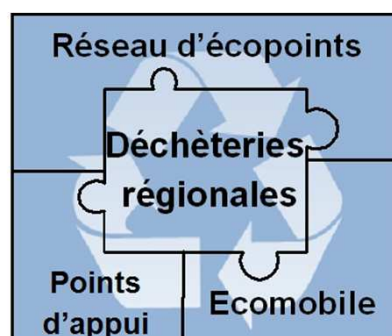
- Approfondir le principe de la mise en place d'une à deux déchèteries régionales par district
- Garantir l'uniformité de la démarche au niveau cantonal (règlements, infrastructure, tarifs...)
- Présenter un concept sous forme d'avant-projet aux communes pour qu'elles puissent se positionner



## 2 Concept du RDJ

### 4 types d'infrastructures ou de services complémentaires

- les déchèteries régionales
- les écopoints des communes mis en réseau
- les points d'appui régionaux
- l'EcoMobile (étude en cours)







➤ **Les déchèteries régionales**

- Professionnalisation du personnel
- Disponibilité élargie
- Performance de tri
- Sécurité des usagers
- Qualité des filières

➤ **Les écopoints en réseau**

- Collecte de proximité
- 5 principales filières : verre, papier, carton, alu et fer-blanc, huiles (possibilité aux communes de compléter la gamme)



**Écopoints** dans les villages, déchets les plus courants

➤ **Les points d'appui**

- Collecte de déchets particuliers (plastiques agricoles, cartons de petites entreprises, etc.)
- Utilisation complémentaire de sites existants




➤ **L'EcoMobile**

- Service de collecte des déchets à domicile
- Prise en considération des aspects sociaux
- Support logistique aux déchèteries et écopoints






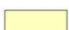

1 **déchèterie** régionale par district, pour toute sorte de déchets

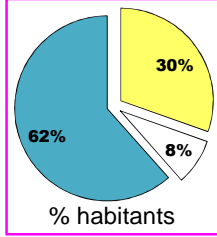
RDJ – réseau des déchèteries régionales du Jura – présentation à l'AJC le 28 août 2013 9

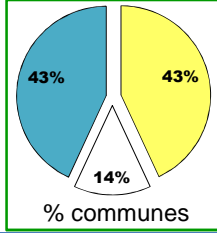
### 3 Réponses des communes à la demande de préavis

*Question 2012 :  
Quel préavis votre commune donne-t-elle quant à l'adhésion au RDJ ?*

	Préavis positif: 11 communes	}	
	Préavis plutôt positif: 17 communes		
	Préavis positif: <u>43'366 hab.</u>		
	Pas de réponse: 9 communes	}	
	Pas de réponse: <u>5'682 hab.</u>		
	Préavis plutôt négatif : 23 communes	}	
	Préavis négatif : 5 communes		
	Préavis négatif: <u>21'443 hab.</u>		



% habitants



% communes

RDJ – réseau des déchèteries régionales du Jura – présentation à l'AJC le 28 août 2013 10



#### 4 Estimation des coûts

Modifications suite à la consultation des communes :

- **diminution générale des coûts**
- **investissements plus modestes**
- **prise en charge et taxation des déchets encombrants**

Investissements bruts estimés à **CHF 6.7 millions HT**  
(CHF 7.2 millions TTC)

Sans achat des terrains

Coût de fonctionnement : **CHF 27.00 HT**  
par habitant et par an (CHF 29.15 TTC)

- Hypothèse : **62 % de la population** adhère au RDJ
- Tous les coûts sont répartis à l'échelle cantonale



#### 5 Effet sur les comptes (et sur les taxes)

**Le coût des services actuels délivrés par la commune sera remplacé par une taxe de Frs 27.- par habitant du RDJ.**

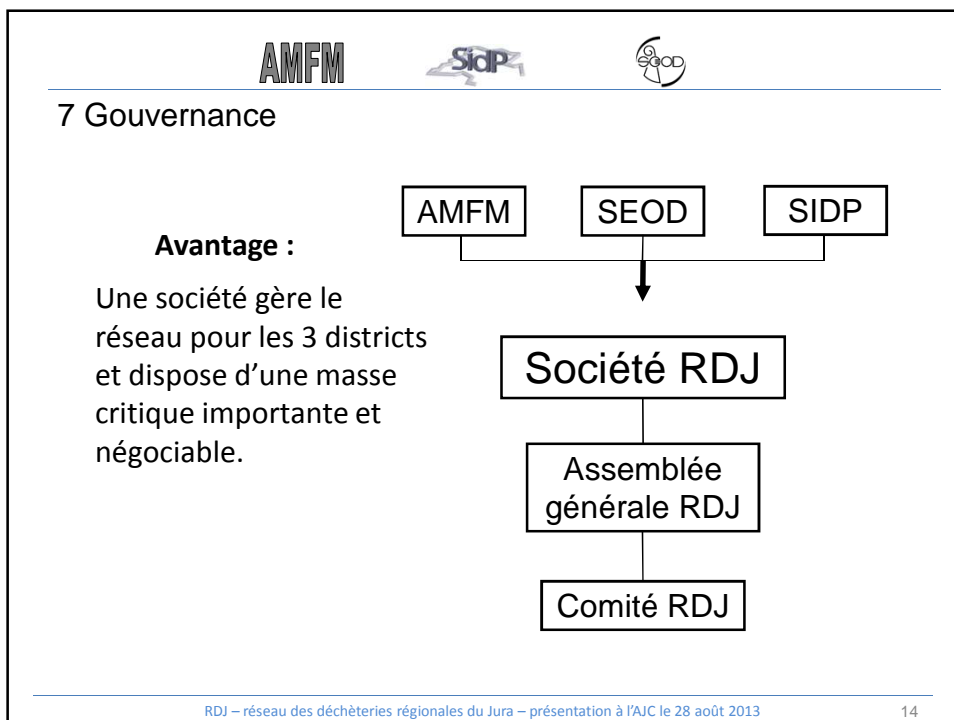
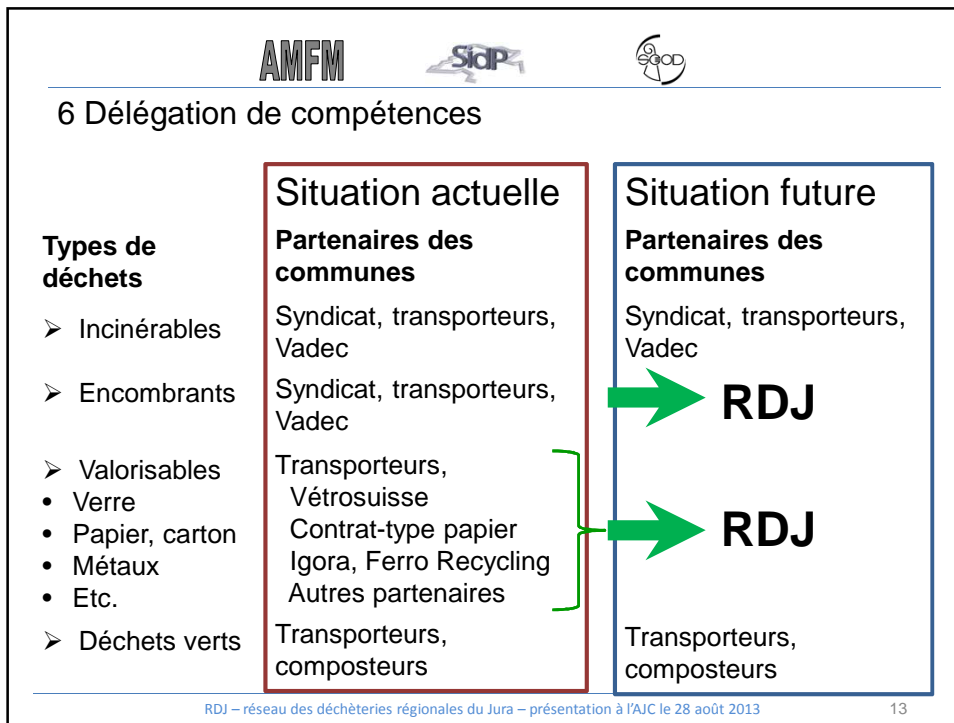
Un examen détaillé de 8 communes a révélé que

**le futur RDJ aura globalement un coût inférieur à la situation en 2010**

- 6 communes auraient des coûts en baisse de Frs 3.- à 56.- par hab. / par an.
- 2 communes auraient un coût plus élevé de Frs 8.- à 12.- par hab. / par an.

*Faites l'examen dans votre commune en vous référant au rapport d'avant-projet .*

- Les communes ont actuellement des services différents pour des coûts inégaux
- L'harmonisation du service aura donc un impact financier différent dans chaque commune.





## 8 Conclusions




- 1) Le projet est novateur car il permettra de garantir l'uniformité de la démarche au niveau cantonal.
- 2) Le projet assure un coût contrôlé pour un service de qualité.
- 3) Le projet est participatif (projet des communes pour les communes, dans le respect des rythmes et des processus communaux).
- 4) Professionnaliser la prise en charge des districts
- 5) Négocier le prix des valorisables
- 6) Offrir un service qualité aux citoyens de chaque région à un prix avantageux






## 9 Calendrier de mise en œuvre

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 3 <sup>e</sup> trimestre 2013 :   | Séances d'information aux conseils communaux des 3 districts  |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre 2013 : | Prise de position des communes  |
| 2014 :                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de projet</li> <li>- Constitution de la société RDJ par les périmètres (forme à définir)</li> <li>- Projet, mise à l'enquête, appel d'offres public</li> <li>- Construction et aménagement déchèteries</li> <li>- Elaboration des nouveaux règlements communaux</li> <li>- Délégation effective de compétences au RDJ</li> </ul> |
| 2015 :                            | Premières prestations du RDJ  |

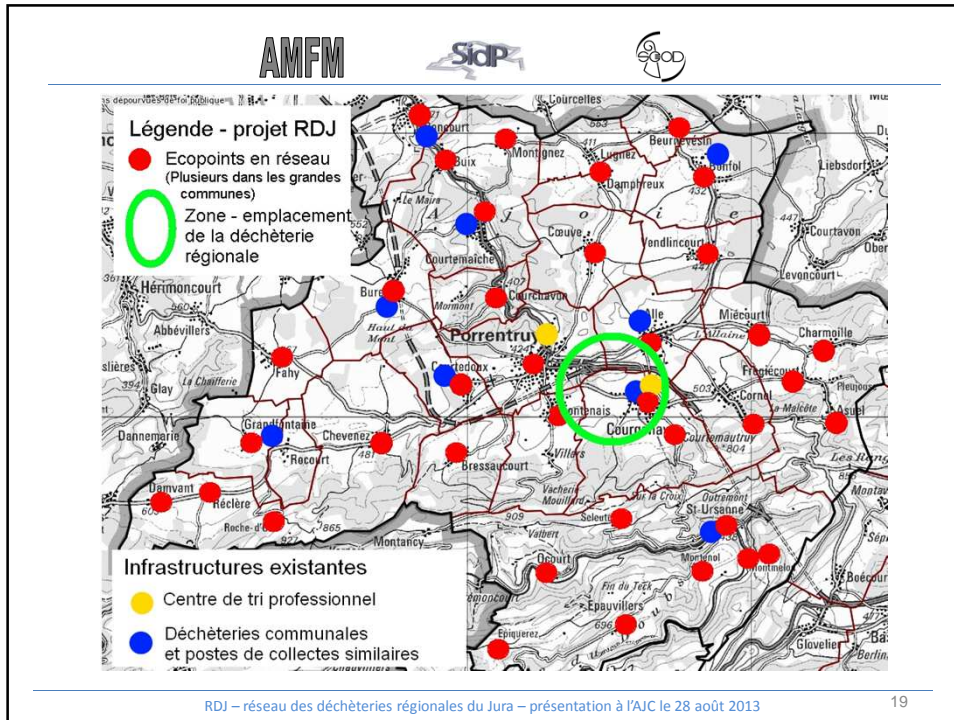





  		
Principaux changements apportés par une déchèterie régionale pour les déchets		
Situation actuelle	Situation avec déchèteries régionales	
La filière des <b>déchets urbains incinérables (DUC)</b> est organisée, gérée et financée par l' <b>entité régionale (SEOD et SIDP)</b> via la taxe au sac Pour les Franches-Montagnes elle est du ressort des Communes	Pas de changement	
Les <b>déchets verts</b> ne sont pas concernés par le projet du RDJ. Les Communes organisent, gèrent et financent leur recyclage	Pas de changement	
Les Communes organisent, gèrent et financent <b>la collecte et le recyclage des déchets concernés</b> par le concept RDJ	Les Communes délèguent leurs compétences à leur syndicat régional respectif pour assumer cette tâche via la déchèterie régionale	

RDJ – réseau des déchèteries régionales du Jura – présentation à l'AJC le 28 août 2013 17

  		
Les <b>écopoints</b> sont équipés, entretenus et financés par les Communes	Les <b>écopoints</b> sont maintenus. Ils sont gérés par le RDJ qui devient propriétaires du matériel. La place restant propriété des Communes qui en assument l'entretien et la surveillance (tâche de police)	
Les <b>déchèteries communales existantes</b> sont équipées, entretenues, exploitées et financées par les Communes	Celles-ci restent propriété des Communes. Elles peuvent être utilisées comme écopoint, certaines comme point d'appui	
Chaque Commune a sa propre collecte, en particulier pour <b>les encombrants</b> qui sont le plus souvent ramassés porte à porte	Le système de collecte est identique pour toutes les Communes ayant choisi d'adhérer à la déchèterie. Suppression du ramassage porte-à-porte, chaque citoyen se rend à la déchèterie. Les Communes peuvent mettre en place d'autres prestations qu'elles financent	
Le financement est assuré par la <b>taxe de base</b>	Les Communes n'ont plus à financer les prestations reprises par le RDJ. Le financement est assuré par une <b>taxe forfaitaire identique</b> pour chaque Commune ayant fait le choix de collaborer avec la déchèterie	

RDJ – réseau des déchèteries régionales du Jura – présentation à l'AJC le 28 août 2013 18



Merci de votre attention et à disposition  
 pour répondre à vos questions

RDJ - réseau des déchèteries régionales du Jura - présentation à l'AJC le 28 août 2013 20